

Rapport administratif de 2023¹

1. Introduction

Conformément à l'Article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport à la Commission pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2023.

2. Parties contractantes et coopérantes à la Convention

2.1 Parties contractantes

La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 18 octobre 2022, les 52 Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Cabo Verde, Canada, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, République de Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay et Venezuela.

2.2 Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes

Outre les Parties contractantes, la Commission peut octroyer le statut de coopérant en suivant le processus décrit dans la *Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 03-20 sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT* (Rec. 21-24). À l'heure actuelle, la Bolivie, le Costa Rica, le Guyana, le Suriname et le Taipei chinois ont obtenu ce statut.

3. Approbation, ratification ou acceptation du Protocole de Palma de Majorque

Lors de la 26e réunion ordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, qui s'est tenue en novembre 2019 à Palma de Majorque, en Espagne, les Parties contractantes à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ont adopté un protocole d'amendement de cette Convention. Le 5 décembre 2019, le Secrétaire exécutif de la Commission a déposé le Protocole auprès du dépositaire de la Convention, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Conformément à son article 13, le nouveau Protocole adopté à Palma de Majorque (Espagne) « entrera en vigueur pour chaque Partie contractante qui l'acceptera le quatre-vingt-dixième jour suivant le dépôt auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'un instrument d'approbation, de ratification ou d'acceptation des trois quarts des Parties contractantes à la Convention, et par la suite pour chaque Partie contractante à la Convention restante, après son approbation, sa ratification ou son acceptation. Après l'ouverture à la signature du présent Protocole, conformément à l'article 12 ci-dessus, tout Gouvernement qui devient Partie contractante à la Convention est considéré comme ayant accepté le présent Protocole ».

Le 11 septembre 2020, l'Union européenne a déposé un instrument d'approbation du Protocole susmentionné. La Norvège l'a fait le 3 novembre 2020, le Canada le 23 juin 2021 (acceptation), le Japon le 30 juillet 2021 (acceptation) et le Belize le 3 février 2022 (ratification).

¹ Données au 18 octobre 2023.

4. Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions

Le 23 décembre 2022, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées à la 23^{ème} Réunion extraordinaire de la Commission (format hybride, Vale do Lobo, Algarve, Portugal, 14-21 novembre 2022) et, le 17 avril 2023, le texte de la *Recommandation supplémentaire de l'ICCAT modifiant l'annexe 1 de la Recommandation 16-05 qui remplace la Recommandation 13-04 et établit un programme pluriannuel de rétablissement pour l'espadon de la Méditerranée* (Rec. 22-20) en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2022 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2022-2023, Ière Partie (2022), Vol. 1*.

Une fois écoulée la période de grâce de six mois depuis la diffusion des Recommandations et des Résolutions adoptées par la Commission, les Recommandations sont entrées en vigueur le 23 juin 2022 et le 17 octobre 2023, conformément aux dispositions de l'article VIII de la Convention de l'ICCAT.

5. Réunions intersessions, Groupes de travail et cours de formation de l'ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2023 :

- Première réunion du Groupe de travail technique sur l'eBCD (GTT) (*en ligne, 23-24 janvier 2023*).
- Première réunion intersessions du sous-groupe technique sur la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord (*en ligne, 25-26 janvier 2023*).
- Réunion du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT) (*en ligne, 7-8 février 2023*).
- Première Réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (EMS), (*en ligne, 15 février 2023*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux (y compris la MSE) (*format hybride, Madrid, Espagne, 27 février-3 mars 2023*).
- Première réunion intersessions de la Sous-commission 4 sur la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord (*en ligne, 6 mars 2023*).
- Réunion intersessions de la Sous-commission 2 (*format hybride, Madrid, Espagne, 7-10 mars 2023*).
- Réunion de préparation des données sur le germon de l'Atlantique Nord (*format hybride, Pasaia, Espagne, 20-23 mars 2023*).
- Première réunion intersessions de la Sous-commission 1 (*format hybride, Lisbonne, Portugal, 27-31 mars 2023*).
- Réunion de préparation des données sur le requin peau bleue (*format hybride, Olhão, Portugal, 17-21 avril 2023*).
- Deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 sur la MSE pour le listao de l'Ouest (*en ligne, 5 mai 2023*).
- Réunion du Sous-comité des écosystèmes et des prises accessoires (*format hybride, Madrid, Espagne, 8-12 mai 2023*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur les thonidés mineurs (*format hybride, Madrid, Espagne, 15-18 mai 2023*).
- Réunion du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks (WGSAM) (*format hybride, Madrid, Espagne, 15-18 mai 2023*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur l'espadon (y compris la MSE) (*format hybride, Saint Andrews, Nouveau-Brunswick, Canada, 22-26 mai 2023*).
- Réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG) (*en ligne, 30 mai 2023*).

- Réunion du Groupe de travail *ad hoc* sur les normes du travail (LSWG) (*en ligne, 31 mai 2023*).
- Réunion de préparation des données et d'évaluation des stocks de voiliers (*en ligne 5-10 juin 2023*).
- Réunion du Groupe de travail technique sur l'eBCD (GTT eBCD) (*format hybride, Osaka, Japon, 5 juin 2023*).
- Réunion du Groupe de travail *ad hoc* sur les systèmes de documentation des captures (CDS) (*format hybride, Osaka, Japon, 6 juin 2023*).
- 16^{ème} réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégrées (IMM) (*format hybride, Osaka, Japon, 7-9 juin 2023*).
- Troisième réunion intersessions de la Sous-commission 1 (*format hybride, Madrid, Espagne, 20-22 juin 2023*).
- Réunion d'évaluation du stock de germon de l'Atlantique (y compris la MSE) (*format hybride, Madrid, Espagne, 26-29 juin 2023*).
- Deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 4 sur la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord (*en ligne, 30 juin 2023*).
- Réunion d'experts sur le changement climatique (*en ligne, 11-12 juillet 2023*).
- Réunion d'évaluation du stock de requin peau bleue (*format hybride, Madrid, Espagne, 17-21 juillet 2023*).
- Deuxième réunion intersessions du Sous-groupe technique sur la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord (*en ligne, 4-5 septembre 2023*).
- Deuxième réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (EMS) (*en ligne, 7 septembre 2023*).
- Séminaire sur les programmes d'arraisonnement en haute mer dans le contexte de l'ICCAT (*Vigo, Espagne, 13-14 septembre 2023*).
- Réunions des groupes d'espèces du SCRS (*format hybride, Madrid, Espagne, 18-23 septembre 2023*).
- Réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) (*format hybride, Madrid, Espagne, 25-29 septembre 2023*).
- Troisième réunion intersessions de la Sous-commission 4 sur la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord (*en ligne, 10-11 octobre 2023*).

Outre les réunions précitées, les cours de formation et webinaires suivants ont eu lieu :

- Atelier sur la lecture des âges de l'espadon, des istiophoridés et des thonidés mineurs (*Olhão, Portugal, 13-18 février 2023*).
- Atelier sur le marquage et la récupération de marques sur des thons rouges étroitement apparentés (CKMR) (*format hybride, Madrid, Espagne, 14-16 mars 2023*).
- Atelier sur les méthodes d'évaluation à données limitées pour les thonidés mineurs (*Madrid, Espagne, 9-12 mai 2023*).
- Atelier sur la collecte et la déclaration des données sur les istiophoridés pour les correspondants statistiques d'Afrique de l'Ouest (*Abidjan, Côte d'Ivoire, 12-16 juin 2023*).
- Premier webinaire des Ambassadeurs sur la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord (N-SWO MSE) (*en ligne, 12 juin 2023*).
- Premier atelier sur la MSE pour les thonidés tropicaux (pour les scientifiques) (*en ligne, 13 juin 2023*).
- Atelier sur le marquage électronique du thon rouge de l'Atlantique (*format hybride, Madrid, Espagne, 4-6 juillet 2023*).
- Atelier sur le programme de recherche et de collecte de données sur les requins (*format hybride, Madrid, Espagne, 13-15 juillet 2023*).
- Atelier sur l'utilisation de l'outil d'estimation des prises accessoires (*Miami, Etats-Unis, 25-27 juillet 2023*).
- Atelier pour poursuivre l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues de mer en Méditerranée (*Malaga, Espagne, 2-6 octobre 2023*).
- Deuxième webinaire des Ambassadeurs sur la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord (N-SWO MSE) (*en ligne, 5 octobre 2023*).
- Deuxième atelier sur la MSE pour les thonidés tropicaux (pour les gestionnaires) (*en ligne, 13 octobre 2023*).
- Atelier de formation en ligne sur l'utilisation du système intégré de gestion en ligne de l'ICCAT (IOMS) (*en ligne, 16 octobre 2023*).

6. Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission et à renforcer la coopération entre elles, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent diverses organisations régionales de pêche (cf. **Annexe 1** du présent rapport, **STF_201/2023 - Annexe 1**) qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Consultation régionale sur l'élaboration d'un cadre de coordination entre les organismes régionaux de la pêche dans l'océan Atlantique Centre-Ouest (*Accra, Ghana, 30 novembre-2 décembre 2022*).
- Réunion des Groupes de travail sur l'aquaculture et la gouvernance des pêche révisées du Mécanisme africain de réforme de la pêche (AFRM) (*Le Caire, Égypte, 23-24 janvier 2023*).
- Reprise de la 5^{ème} période de sessions : Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (*New-York, Etats-Unis, 20 février-3 mars 2023*).
- Atelier CAPAM sur les bonnes pratiques dans l'évaluation des stocks de thonidés (*Wellington, Nouvelle-Zélande, 7-10 mars 2023*).
- Programme régional d'observateurs pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée - formation des formateurs (*Valence, Espagne, 3-5 avril 2023*).
- FAO/Secrétariat du PSMA – Première réunion du Groupe de travail ad hoc sur la stratégie du PSMA et Quatrième réunion du Groupe de travail relevant de la partie 6 (*format hybride, Rome, Italie, 3-7 avril et 4 avril 2023*).
- Réseau européen de suivi : Symposium final de l'action COST de l'UE et premier atelier du Projet d'infrastructure stratégique visant à l'amélioration du suivi des animaux dans les mers européennes (STRAITS). Projet HORIZON de l'UE (*Izmir, Türkiye, 1-3 mai 2023*).
- Forum thonier de Bermeo (*Bermeo, Bilbao, Espagne, 2-3 mai 2023*).
- CGPM : Groupe de travail sur le VMS et le système de contrôle connexe ; Groupe de travail sur la pêche IUU ; Comité d'application (*Rhodes, Grèce, 2-5 mai 2023*).
- Cours de formation des observateurs MRAG-COFREPÊCHE (*Valence, Espagne, 15-19 mai 2023*).
- Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (*New-York, Etats-Unis, 22-26 mai 2023*).
- 6^{ème} Réunion de la Convention collective OSPAR (*Londres, Royaume-Uni, 7-9 juin 2023*).
- 6^{ème} Conférence internationale de télémétrie des poissons (*Sète, France, 11-16 juin 2023*).
- Collaboration CGPM/ICCAT – Formation à l'inspection pour l'Israël (*Tel Aviv, Israël, 26-29 juin 2023*).
- Réunion annuelle du Groupe de coordination régionale pour les grands pélagiques de l'UE (UE RCG LP) (*Saint Julian, Malte, 26-28 juin 2023*).
- Réunion du Réseau conformité thon (*Tokyo, Japon, 27-30 juin 2023*).
- Première réunion du Comité directeur du Projet (PSC) du Programme des océans communs : Gestion durable de la pêche de thon et conservation de la biodiversité dans les ZADJN (*format hybride, Rome, Italie, 11-14 juillet 2023*).
- Atelier intersessions du Dialogue mondial de l'Initiative pour des océans durables (SOI) avec les Organismes maritimes régionaux et les Organismes régionaux de pêche (*en ligne, 1-3 août 2023*).
- 19^{ème} Session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (WECAFC) (*format hybride, Bridgetown, Barbade, 6-8 septembre 2023*).
- Conférence scientifique annuelle du CIEM (*Bilbao, Espagne, 11-15 septembre 2023*).
- Réunion de 2023 du Conseil consultatif de l'ASFA (*Bangkok, Thaïlande, 3-6 octobre 2023*).
- Réunions du Groupe de travail (WG2) sur les pêcheries pélagiques et du Groupe de discussion (FG) sur la mer Adriatique du Conseil consultatif de la Méditerranée (MEDAC) (*Rome, Italie, 12 octobre 2023*).

7. Tirage au sort des marques

Programmes de marquage généraux de l'ICCAT

Des primes ou des cadeaux sont offerts par les organismes nationaux aux personnes ayant récupéré des marques pour promouvoir le retour des marques. L'ICCAT, pour appuyer ces programmes, organise, chaque année, un tirage au sort, assorti de prix de 500 euros.

Le dernier tirage au sort, qui s'est déroulé le 25 septembre 2023, a attribué des prix à cinq marques correspondant aux catégories suivantes : thonidés mineurs, requins, istiophoridés, thonidés d'eaux tempérées et thonidés tropicaux, respectivement.

Les marques gagnantes étaient les suivantes :

- *Thonidés mineurs* : la marque HM107852 a été récupérée sur un thon à nageoires noires (*Thunnus atlanticus*/BLF) par un citoyen des États-Unis, 13 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- *Requins*: la marque 19731 a été récupérée sur un requin peau bleue (*Prionace glauca*/BSH) par un citoyen portugais, 50 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'Irlande.
- *Istiophoridés* : La marque HM105836 a été récupérée sur un voilier de l'Atlantique (*Istiophorus albicans*/SAI). Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- *Thonidés d'eaux tempérées* : La marque AAB001961 a été récupérée sur un germon (*Thunnus alalunga*/ALB) par un citoyen espagnol, 427 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Espagne.
- *Thonidés tropicaux* : la marque GBS005917 a été récupérée sur un albacore (*Thunnus albacares*/YFT) par un citoyen de Sainte-Hélène, 184 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de Sainte-Hélène.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Un tirage au sort supplémentaire, soutenu par le Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP), a de nouveau été réalisé cette année. Ce tirage au sort s'accompagnait de trois prix : le premier de 1.000 euros et le deuxième et le troisième de 500 euros pour les récupérations de marques apposées sur des thons rouges (*Thunnus thynnus*/BFT) uniquement. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes :

- 1.000 euros : la marque BYP079279 a été récupérée par un citoyen canadien.
- 500 euros : la marque BYP057968 a été récupérée par un citoyen espagnol.
- 500 euros : la marque BYP078785 a été récupérée par un citoyen canadien.

8. Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2023, le Secrétaire exécutif a notifié toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2023. Au mois de juillet 2023, un rappel a été envoyé aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. Ultérieurement, un deuxième rappel a été envoyé en octobre aux Parties contractantes qui n'avaient pris aucune mesure. Le tableau ci-après récapitule les lettres envoyées aux Parties contractantes ayant des arriérés de contribution à l'ICCAT et au système eBCD:

	<i>Premier rappel Lettre du 18 juillet 2023</i>	<i>Deuxième rappel Lettre du 4 octobre 2023</i>	<i>Premier rappel eBCD Lettre du 18 juillet 2023</i>	<i>Deuxième rappel eBCD Lettre du 4 octobre 2023</i>
Barbade	X	X		
Brésil	X	X		
Cabo Verde	X	X		
Chine, Rép. populaire de	X			
Côte d'Ivoire	X	X		
Curaçao	X	X		
Gabon	X	X		
Ghana	X	X		
Grenade	X	X		
Guinée équatoriale	X	X		
Guinée, Rép. de	X	X		
Honduras	X	X		
Liberia	X	X		
Libye			X	X
Maroc	X	X		
Mauritanie	X	X		
Mexique	X	X	X	X
Namibie	X			
Nigeria	X	X		
Panama	X			
Russie	X	X		
Saint-Vincent-et-les- Grenadines	X	X		
Sao Tomé e Príncipe	X	X		
Sierra Leone	X	X		
Syrie, Rép. arabe	X	X	X	X
Afrique du sud	X	X		
Trinidad et Tobago	X			
Tunisie	X	X	X	X
Türkiye			X	
Venezuela	X	X		

9. Publications du Secrétariat en 2023

En 2023, les publications ci-après ont été éditées et sont disponibles sur la page web de l'ICCAT :

- Rapport de la période biennale 2022-2023, 1ère partie (2022), Volumes 1, 2, 3 et 4: anglais
- Rapport de la période biennale 2022-2023, 1ère partie (2022), Volumes 1, 2, 3 et 4: français
- Rapport de la période biennale 2022-2023, 1ère partie (2022), Volumes 1, 2, 3 et 4: espagnol
- Volume 80 du Recueil de documents scientifiques, qui contient huit tomes.
- Bulletin statistique N°48, qui inclut les séries de capture par espèce et pays depuis 1950 jusqu'en 2021.
- Bulletin d'information de l'ICCAT (février 2023 et octobre 2023).

10. Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

10.1 Organisation

Le Secrétariat est organisé comme suit :

Secrétaire exécutif

M. Camille Jean Pierre Manel. Il est chargé de la sélection et de l'administration du personnel de la Commission ainsi que de la supervision de la mise en œuvre des principales fonctions de la Commission, telles que :

- Coordination des programmes de recherche
- Préparation des prévisions budgétaires à soumettre à la Commission pour examen
- Autorisation de déboursement des fonds conformément au budget établi
- Comptabilité des fonds de la Commission
- Préparation de la coordination avec les organisations apparentées
- Compilation des statistiques halieutiques nécessaires
- Préparation de rapports scientifiques, administratifs et autres

Secrétaire exécutif adjoint

Dr Miguel Neves dos Santos. Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, il réalise toutes les tâches que lui délègue le Secrétaire exécutif, ce qui comprend la gestion du Secrétariat et la représentation du Secrétariat de l'ICCAT aux réunions à caractère technique et/ou administratif. De plus, il remplit les fonctions de coordinateur scientifique, en réalisant des tâches liées à la coordination de programmes de recherche, la compilation de statistiques halieutiques, la préparation de rapports et la coordination avec des organisations étroitement liées. Il est responsable du Département de traduction et de publications et est également chargé de la coordination du travail entre le Département scientifique, le Département des statistiques et le Département d'application. Il est, de surcroît, responsable de la coordination entre le Secrétariat et le SCRS, de la préparation des réunions du SCRS et de la gestion des documents de la réunion de la Commission.

Département scientifique

Compte tenu de son mandat visant à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques de thonidés, les membres de l'ICCAT mènent une vaste gamme d'activités scientifiques de suivi et de recherche. Le Secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, bien qu'une grande partie du travail pratique soit réalisée par les Parties contractantes.

Les activités de recherche, sous la supervision du Coordinateur scientifique, sont réalisées par le Dr. Mauricio Ortiz, chef du département et analyste des données halieutiques, la Dra. Ai Kimoto, experte en dynamique des populations et le Dr. Nathan Taylor, coordinateur des prises accessoires. Les principales tâches réalisées sont les suivantes : analyses des données pour soutenir/faciliter la soumission d'avis, établir les réunions et fournir les informations et données pertinentes, fournir les données d'entrée pour les processus d'évaluation de stock et assurer la compilation et le stockage de toutes les données pertinentes et la préparation des rapports.

Département des statistiques

Le Secrétariat maintient un grand nombre de bases de données qui contiennent des informations sur les statistiques halieutiques qui sont utiles pour l'évaluation des stocks et les registres liés à l'application, et qui sont essentiels pour l'avis scientifique et la prise de décisions sur la conservation et la gestion des stocks et des pêcheries de l'ICCAT. Les tâches fondamentales qui sont réalisées sont les demandes de données, les normes pour l'envoi des données, le développement des bases de données, le développement de logiciels (interfaces de l'utilisateur des bases de données et des applications en général), le contrôle de la qualité des données, la diffusion des données (structures, extraction et publication), l'inventaire des marques et la préparation des rapports.

Les activités en lien avec les statistiques, sous la supervision du coordinateur scientifique, sont réalisées par M. Carlos Palma, chef du département et biostatisticien, M. Carlos Mayor, programmeur et développeur de bases de données, M. Jesús García, programmeur de bases de données et expert en GIS, M. Juan Luis Gallego, technicien de programmation et M. Manuel Maestre, M. José Sanz et M. Dashiell Portel, développeurs de logiciels dans le cadre du projet de Système de gestion en ligne intégré (IOMS).

Département d'application

Ces dernières années, la Commission a adopté un nombre croissant de Recommandations et de Résolutions qui imposent aux CPC de déclarer divers types d'information, dont de nombreuses d'entre elles se rapportent aux mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS) ; il existe actuellement plus de 100 exigences de déclaration de ce type. Ce département assimile et transmet un grand volume d'informations. Ses tâches principales sont les suivantes: préparation des tableaux d'application et des résumés d'application et gestion de la correspondance s'y rapportant ; tenue à jour des registres de navires et autres types de registres de l'ICCAT ; mise en œuvre des programmes régionaux d'observateurs ; gestion du VMS ; inventaire des affrètements de navires et des accords d'accès ; inspection au port ; programme d'inspection conjointe ; rapports sur l'élevage de thon rouge ; rapports de capture périodiques (hebdomadaires, mensuels et trimestriels) ; données et validation des documents statistiques de l'ICCAT et du Programme de documentation des captures de thon rouge de l'ICCAT ; gestion de l'eBCD ; élaboration du recueil des réglementations en matière de gestion ; détermination des exigences en matière de déclaration ; gestion des demandes d'octroi du statut de coopérant et des demandes d'octroi du statut d'observateur ; compilation des rapports annuels ; suite donnée aux demandes liées à l'application ainsi que les tâches impliquant la correspondance générale avec les CPC, les organismes intergouvernementaux et autres. Le département est composé de Mme Jenny Cheatle (cheffe de département), de M. M'Hamed Idrissi et de M. Alberto Parrilla (coordinateurs des questions d'application), de la Dre Valerie Samedy (technicienne supérieure et gestionnaire du programme VMS), de Mme Dawn Baity (technicienne supérieure), de Mme Aldana Vieito (assistante d'application) et de M. Javier Martínez (développeur *full stack* chargé du système eBCD).

Département de traduction et de publications

Le Département de traduction et de publications est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports, des documents scientifiques, des entrées d'ASFA, des entrées de FIRMS, des fonctions de rapporteur, de la coordination des révisions par les pairs des documents scientifiques, des publications électroniques, des communications, ainsi que de la conception et de la gestion de la page web. Ce département est coordonné par le Secrétaire exécutif adjoint, le Dr Neves dos Santos, et est composé de Mme Marisa de Andrés (éditrice), de six traductrices : Mme Christine Peyre (français), Mme María José García-Orad (espagnol), Mme Rebecca Campoy (anglais), Mme Dorothée Pinet (français), Mme Karen Donovan (anglais) et de Mme Beatriz Motos (espagnol), ainsi que de M. Juan Carlos Muñoz (webmaster et programmeur de base de données).

Département d'administration et des finances

Ce Département effectue toutes les tâches administratives et financières du Secrétariat. Ses principales tâches consistent en l'élaboration et au contrôle du budget, la comptabilité, l'élaboration des rapports administratif et financier, l'organisation des réunions de l'ICCAT, la gestion des fonds spéciaux, des ressources humaines au sein du Secrétariat, des achats, des voyages, de la réception, des archives, de la gestion des informations sur les contacts, de l'inventaire de la bibliothèque et des publications, des photocopies, du scanner et du courrier. Le Département se compose de huit personnes : Mme María Bonacasa (Responsable de Département en charge de la coordination de toutes les tâches inhérentes au département), Mme África Martín (comptable), Mme Ana Martínez (assistante comptable), M. Juan Ángel Moreno (chargé des photocopies et du courrier), Mme Esther Peña (secrétaire administrative), Mme Gisela Porto (assistante administrative du Secrétaire exécutif), M. Pablo Herranz et Mme Ingrid Ferrer (assistants administratifs). La cessation de service pour retraite de M. Juan Antonio Moreno Rodríguez a pris effet au mois de juillet 2023, après 48 ans de service au Secrétariat de l'ICCAT.

Technologies de l'information (IT)

M. Jesús Fiz, sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, est responsable des technologies de l'information et de la sécurité des systèmes d'information du Secrétariat de l'ICCAT. Ses principales tâches consistent à concevoir, planifier, gérer et assurer la maintenance et la protection des technologies de l'information au sein du Secrétariat. Il gère également la sécurité des systèmes d'information et de communication, aligne la sécurité de l'information sur les objectifs de l'ICCAT, facilite la mise en œuvre de la norme ISO 27001 et apporte un soutien technique à l'adaptation de la politique de protection des données.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Ce programme, qui a été lancé en janvier 2010, a comme objectif global l'amélioration de la base scientifique afin de formuler des décisions de gestion pour le thon rouge dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée. Le programme comprend une liste d'actions qui devront être réalisées pendant plusieurs années, comme par exemple la récupération des jeux de données de base, l'amélioration des connaissances sur les processus biologiques et écologiques fondamentaux ou l'amélioration des modèles d'évaluation et la formulation d'avis scientifique. Le programme est mis en œuvre par le Dr Francisco Alemany (Coordinateur), Mme Stasa Tensek (Coordinatrice adjointe) et M. Alfonso Pagá (Spécialiste en base de données).

10.2 Nouveaux recrutements

Mme María Bonacasa a été engagée au mois de juillet 2023 en qualité de Responsable du Département d'administration et des finances.

En outre, en juillet 2023, Mme Ingrid Ferrer a été engagée en qualité d'assistante administrative, faisant suite au départ à la retraite de M. Cristóbal García, qui était chargé des photocopies et de la bibliothèque.

Au mois de juin 2023, le contrat de M. Dashiell Portel a été prolongé pour une période de 12 mois, en tant que développeur de logiciels (IOMS), afin d'intégrer le système UN/FLUX d'échange de données sur les navires, maintenir et améliorer la fonctionnalité d'assistance à l'utilisateur et le module d'aide et collaborer au processus de développement continu de l'IOMS. Afin d'effectuer le recrutement, un contrat a été signé avec l'Union européenne, qui couvrira 80% des coûts de ce développement.

11. Autres questions

11.1 Gestion des autres programmes

Il est à préciser que les informations financières de ces programmes et fonds sont données en détail dans le rapport financier.

Depuis 2005, les États-Unis apportent des contributions au Fonds spécial pour les données, établi conformément à la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* (Rés. 03-21), afin de contribuer à la participation des scientifiques des pays en développement aux réunions et aux travaux du Comité scientifique. Les contributions volontaires reçues en 2023 ont totalisé 93.100,00 euros.

Au mois d'avril 2021, le contrat conclu avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour les transbordements en mer, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 12-06] a été reconduit. Ledit programme a été financé en 2023 par les contributions volontaires de la République populaire de Chine, de la Corée, du Japon et du Taipei chinois et continue à être géré par le Secrétariat.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs pour le thon rouge a été initié en 2009. À cette fin, le contrat conclu avec le consortium MRAG/COFREPECHE a été reconduit

en avril 2023 afin de mettre en œuvre le recrutement et le déploiement des observateurs. Pendant cette période, des navires, des fermes et des madragues ont pris part au programme, lequel est financé par ses propres opérateurs.

Depuis 2008, les États-Unis ont effectué plusieurs versements au Fonds des États-Unis pour l'amélioration de la capacité des pays en développement.

A la 16^e réunion extraordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 17-24 novembre 2008), il a été décidé d'établir un Programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (communément dénommé « GBYP-ICCAT ») sur une durée initiale de cinq ans. Le programme se trouve actuellement dans sa treizième phase. L'Union européenne finance 80% de ce montant et le pourcentage restant est financé par les contributions versées à titre volontaire de l'Albanie, de l'Algérie, du Canada, de la Corée, de l'Islande, du Japon, du Maroc, de la Libye, de la Norvège, de la Tunisie, de la Türkiye et du Taipei chinois.

Suite au Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP), qui s'est déroulé de 2014 à 2019, un nouveau projet spécial de cinq ans pour le renforcement des capacités financé par le gouvernement japonais, le Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités - phase 2 (JCAP-2), a débuté en décembre 2019. Son principal objectif est d'aider les CPC en développement de l'ICCAT à remplir leurs obligations en matière de collecte et de déclaration de données, ainsi qu'à mettre en œuvre efficacement les mesures de l'ICCAT.

Depuis 2011, la République populaire de Chine a réalisé de nombreux apports aux fins de la poursuite des activités du Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine. En 2023, une contribution a été reçue à hauteur de 16.116,00 euros.

Faisant suite à l'approbation en 2020 de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 20-09), le Secrétariat a disposé, en 2023, d'une allocation de 170.000,00 euros à charge du budget de la Commission.

En 2013, le fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, le Maroc a soumis, au mois de mai 2023, une contribution volontaire à hauteur de 130.608,56 euros.

En 2013, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19) dont l'objectif vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) a reçu une allocation de 80.000,00 euros à charge du fonds de roulement. En raison du peu d'activité prévue dans ce fonds, la Commission a décidé en 2017 de transférer le solde de ce fonds au nouveau programme stratégique de recherche. De plus, elle a décidé de le garder actif pour les activités futures, mais sans solde.

En mars 2017, le fonds de la Tunisie destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé.

En 2015, le fonds spécial pour le suivi, le contrôle et la surveillance (MCSF) a été créé pour soutenir et renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'inspection au port efficaces par les CPC en développement afin qu'elles puissent atteindre ou dépasser les normes minimales établies dans la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* [Rec. 14-08].

En 2017, la Commission a décidé de créer le programme stratégique pour la recherche, dans le but de regrouper et d'inclure progressivement toutes les activités scientifiques de l'ICCAT dans son budget ordinaire. Le Secrétariat a disposé, en 2023, d'une allocation de 416.635,00 euros à charge du budget de la Commission ainsi que d'une contribution volontaire du Taipei chinois d'un montant de 5.000,00 euros. Afin de compléter le financement des activités scientifiques de la Commission de 2023, inscrites dans le nouveau

programme stratégique pour la recherche, qui n'étaient pas couvertes par le budget, un contrat a été signé, en 2023, avec l'Union européenne pour financer 80% des coûts, dont le montant s'élève à 810.525,00 euros.

En juillet 2022, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée de vingt-quatre mois en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités prévues dans la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 20-09), pour un montant total de 375.000,00 euros, dont 80,00% seront financés par l'Union européenne, et pour lequel une contribution de 210.000,00 euros a été reçue .

Un contrat a été signé, en 2023, avec l'Union européenne afin d'intégrer le système UN/FLUX d'échange de données sur les navires, de maintenir et d'améliorer la fonctionnalité d'assistance à l'utilisateur et le module d'aide et de collaborer au processus de développement continu de l'IOMS. Le contrat couvrira le recrutement pour 12 mois d'un développeur de logiciels ainsi que le matériel et les logiciels nécessaires à ce développement. Le contrat est doté d'un budget de 187.501,80 euros, dont 80% seront couverts par l'Union européenne. En parallèle, un autre contrat a été signé avec l'Union européenne pour développer le module des gestionnaires des navires de l'IOMS visant à inclure toutes les obligations de notification de l'ICCAT relatives aux navires et/ou aux autorisations de pêche, qui est doté d'un budget de 125.022,36 euros, dont 80% seront couverts par l'Union européenne. Tout comme pour le contrat UN/FLUX, il couvrira le recrutement d'un autre développeur de logiciel pendant 12 mois ainsi que le matériel et les programmes nécessaires.

En septembre 2021, le fonds des États-Unis pour les thonidés tropicaux a été créé pour soutenir les travaux d'achèvement liés au programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP) et pour financer une mise à niveau du logiciel afin de poursuivre le développement d'un outil d'aide à la décision sur les thonidés tropicaux.

En 2021, la Commission a approuvé la *Résolution de l'ICCAT établissant un projet pilote aux fins de la mise en œuvre de la surveillance électronique à distance (REM) à bord des navires de transformation du thon rouge* [Rés. 21-17]. Afin de financer ce projet, une contribution volontaire des États-Unis d'un montant de 50.100,00 euros a été reçue et un contrat a été signé avec l'Union européenne. Le projet est doté d'un budget de 209.506,00 euros, dont 80% seront couverts par l'Union européenne.

Au mois d'août 2023, un accord a été signé avec la FAO visant à « Renforcer l'application par les membres de l'ICCAT, développer des indicateurs des écosystèmes et promouvoir des initiatives conjointes des ORGP thonières sur des questions de portée mondiale » afin d'assurer une production thonière et une conservation de la biodiversité responsables, efficaces et durables dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZADJN) face à un environnement en évolution. Ce projet aura une durée de quatre ans et un budget total de 1.416.074,17 euros, dont un montant de 212.411,00 euros a été reçu.

Au mois d'août 2023, le Fonds des États-Unis pour le rétablissement des Caraïbes « Deepwater Horizon » a également été mis en place pour soutenir les activités liées aux thonidés et aux espèces apparentées de l'Atlantique : révision des données de captures disponibles, identification des lacunes spécifiques aux données de captures et à l'infrastructure, analyse des répercussions des limitations de données et soutien aux activités prioritaires de collecte de données par le biais du renforcement des capacités, s'il y a lieu. Ce Fonds est doté d'une contribution volontaire des États-Unis d'un montant de 259.292,00 euros.

11.1 Auditeurs

La période quinquennale au cours de laquelle le cabinet d'audit BDO Auditores, S.L.P. était chargé de l'audit de l'ICCAT s'est achevée en 2023. Le Secrétariat a consulté dix cabinets d'audit en vue de sélectionner un nouvel auditeur pour les cinq prochaines années (2023-2027).

Sur les dix cabinets consultés, quatre ont présenté leur offre dans les délais impartis (Grant Thornton, Deloitte, SW Spain et Crowe). Parmi ces quatre, eu égard aux références techniques et aux propositions financières reçues, le Secrétariat a sélectionné les deux candidats suivants qui sont présentés à la Commission pour décision finale :

1^o Grant Thornton

2^o Crowe